

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un décembre deux mille onze, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/12/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Serge CLUZEAUD, François ENGELIBERT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Isabelle LEON, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

**EXCUSES** : Dominique DUNAUD, Catherine CELESTIN, Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2011-159 : ACQUISITION DEFIBRILLATEUR – CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

La commune de Saint Léonard de Noblat s'est engagée dans une action favorisant l'implantation de défibrillateurs sur son territoire.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de Noblat peut participer à cette opération en installant un défibrillateur à l'Office de Tourisme situé Place du champ de Mars à Saint Léonard de Noblat et en prenant en charge le montant de 2 442,83 € TTC correspondant à la fourniture du défibrillateur et du boîtier mural.

A cet effet, Monsieur le Président donne lecture de la convention financière qui pourrait être établie avec la commune de Saint Léonard de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la convention annexée à la présente délibération.

**Autorise** Monsieur le Président à signer la dite-convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 décembre 2011

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** ACQUISITION DEFIBRILLATEUR - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/12/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/12/2011

---

**Numéro de l'acte :** 2011-159 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20111221-2011-159-DE

---

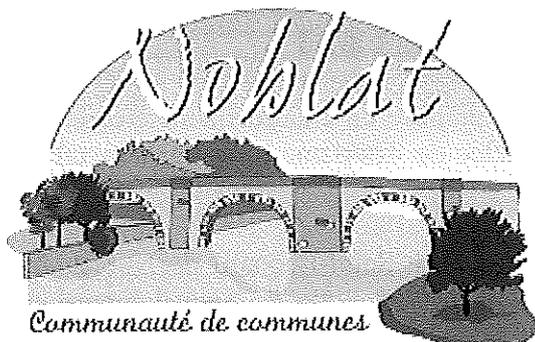
**Date de décision :** 21/12/2011

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



**CONVENTION FINANCIERE ENTRE  
LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT  
Et  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT  
POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACQUISITION  
D'UN DEFIBRILLATEUR**

Entre

Madame **RIFFAUD Christine, Maire**, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Léonard de Noblat  
Mairie  
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

Et

Monsieur **LEBLOIS Jean-Claude, Président**, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de Noblat  
ZA Soumagne  
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

Vu la délibération 2011-XXX de la Commune de Saint-Léonard-de-Noblat autorisant Madame Christine RIFFAUD, Maire, à signer la présente convention.  
Vu la délibération 2011-XXX de la Communauté de Communes de Noblat autorisant Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, à signer la présente convention.

**Préambule**

La Commune de Saint-Léonard-de-Noblat s'est engagée dans une opération favorisant l'implantation de défibrillateurs sur le territoire communal. La Communauté de Communes souhaite s'associer à ce programme.

**Article 1 – Sites concernés**

Un défibrillateur sera implanté au niveau de l'Office de Tourisme situé Place du Champ de Mars à Saint-Léonard de Noblat

## **Article 2 – Montant de l'acquisition et modalités de remboursement**

La Communauté de Communes de Noblat a décidé de prendre en charge financièrement la fourniture du défibrillateur et du boîtier mural de l'Office de Tourisme pour un montant de 2 442,83 € TTC.

Le paiement de ce matériel sera réalisé par la Commune de Saint-Léonard de Noblat dès réception de la facture correspondante. Après paiement la Commune de Saint-Léonard de Noblat émettra un titre de recette d'un montant de 2 442,83 € TTC à l'attention de la Communauté de Communes de Noblat.

A Saint-Léonard de Noblat,  
le  
Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

A Saint-Léonard de Noblat,  
le  
Madame Christine RIFFAUD

Président de la Communauté de Communes  
de Noblat

Maire de la Commune  
de Saint-Léonard de Noblat